

Prix Prevent2Care - Règlement

1. Présentation de l'opérateur et des partenaires du Prevent2Care Tour

INCO est une association qui œuvre pour un monde plus inclusif et durable, à travers le soutien aux entrepreneurs à fort impact pour une nouvelle économie inclusive et durable.

INCO a développé un réseau mondial d'incubateurs à destination des startups à impact social et environnemental (green) pour répondre aux aspirations d'une nouvelle génération qui souhaite combiner aventure entrepreneuriale et impact social et environnemental. Elle a mis en place des programmes d'incubation répartis sur 35 pays. INCO rassemble ainsi un réseau de plus de 500 entrepreneurs à fort impact et interconnectés (le « INCO Network »).

A travers ses programmes d'incubation, INCO met à disposition de ses entrepreneurs les ressources nécessaires, humaines et matérielles, pour les aider à développer leur entreprise et à accroître leur impact.

En intégrant l'ensemble de ses activités dans un modèle unique d'accélérateur – identification des entrepreneurs via des bootcamps, incubation pendant 3 à 9 mois, et investissement de capital à tous les stades de développement – INCO démultiplie les chances de réussite des startups qui rendent le monde plus inclusif et plus durable.

Fin 2017, la Fondation Ramsay Générale de Santé (FRGDS) a identifié la Prévention Santé comme un enjeu majeur de santé publique pour vivre le plus longtemps possible, en bonne santé. Elle considère qu'il est de son devoir de promouvoir la prévention santé dans ses 3 dimensions (primaire, secondaire et tertiaire), d'informer le grand public et de l'accompagner dans un changement de comportement, en l'incitant à se prendre en charge et à adopter les bons comportements en matière de santé. Elle considère également que les start-ups et les associations jouent un rôle clé dans cette ambition partagée et qu'elles peuvent, chacune à leur niveau, apporter des innovations majeures, au plus près des populations.

C'est pour cela que FRGDS a souhaité avec INCO lancer un programme d'incubation à caractère non lucratif d'accompagnement et de soutien gratuit à des entrepreneurs, le Prevent2Care Lab, dans le domaine de la prévention en matière de santé. Ceci avec le soutien du fonds de dotation Pfizer Innovation France qui a pour objet, dans un but non lucratif et dans une finalité d'intérêt général, d'organiser et de soutenir, en France et dans l'espace européen, toute action d'intérêt général à caractère scientifique, éducatif, social ou sanitaire contribuant à mettre la recherche et l'innovation au service des patients et plus généralement de la société civile.

Fondation Ramsay Générale de Santé est ainsi membre Fondateur du Prevent2CareLab, Pfizer Innovation France son partenaire et INCO son opérateur.

2. Présentation du Prevent2Care Tour et du Prix Prevent2Care

De manière complémentaire au Prevent2Care Lab, la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO ont souhaité la création d'un Tour de France de la Prévention Santé (le Prevent2Care Tour) dans le but d'identifier et de valoriser les associations qui innovent dans le domaine de la Prévention Santé. Ce Tour de France est assorti d'un Prix Prevent2Care pour récompenser la meilleure d'entre elles.

Le Tour de France consiste en la création d'événements grand public avec invitation de la presse, soient 5 événements locaux pour offrir de la visibilité aux acteurs associatifs et générer de la visibilité autour de la remise du Prix Prevent2Care (soit 5 Prix). Les Partenaires, les startups et les acteurs institutionnels et/ou emblématiques participent à ces événements.

3. Les objectifs du Prix

Le Prix vise à encourager et valoriser les associations qui innovent dans le domaine de la prévention santé, notamment dans 3 types de prévention :

- La prévention primaire, qui permet d'éviter l'apparition d'un problème de santé en informant sur les comportements à adopter et en incitant au passage à l'acte.
- La prévention secondaire, qui permet de diagnostiquer et d'agir à un stade précoce de l'évolution de la maladie afin de s'opposer à son évolution ou faire disparaître les facteurs de risque (dépistage).
- La prévention tertiaire, qui permet de mieux prévenir et d'éviter les potentielles rechutes chez des personnes qui ont déjà été malades.

4. Etapes régionales

4.1 Villes traversées

Un prix sera attribué lors de chacune des 5 étapes régionales qui se dérouleront à Marseille, à Lille, à Toulouse, à Lyon et à Paris et dont les dates seront précisées ultérieurement.

Les régions seront délimitées selon leur définition administrative et seront rassemblées par étape de la manière suivante :

- Lyon : Auvergne-Rhône-Alpes
- Lille : Hauts-de-France
- Toulouse : Occitanie
- Marseille : Région Sud
- Paris : Ile-de-France

Une même association ne pourra s'inscrire qu'à une seule étape régionale.

4.2 Appel à projets

Pour chacune des 5 étapes :

- Un appel à projets sera lancé. Le règlement et le dossier de participation seront accessibles sur le site Internet dédié.
- La période de soumission des projets est comprise entre l'ouverture de l'appel à projet et la date de clôture de l'appel à projet, tels qu'annoncés sur les réseaux sociaux et sur le site Internet dédié.
- Une fois le dossier soumis, le porteur de projet ne pourra plus effectuer de modifications.

Un projet envoyé après la date de clôture de l'appel à projet ne sera pas étudié.

4.3 Critères de sélection

Les associations seront sélectionnées selon les 4 principaux critères suivants :

- La capacité à innover de l'association dans le domaine de la prévention santé.
- L'impact de l'association dans le domaine de la prévention santé.
- La capacité de l'association à développer sa solution/son dispositif.
- La clarté de la présentation.

4.4 Déroulement du prix

Les partenaires présélectionnent 6 dossiers parmi les candidatures présentées. Le jour de la remise du Prix, les représentants des 6 associations retenues pitchent pendant 5 minutes devant un jury composé de représentants de la Fondation Ramsay Générale de Santé, de Pfizer Innovation France, d'INCO et d'experts régionaux. Le pitch est suivi de 10 minutes de questions-réponses.

Le jury sélectionne l'association gagnante, et 3 associations dont les représentants pitchent le soir même devant le public, lors de l'étape du Prevent2Care Tour. L'association lauréate du Prix est dévoilée et récompensée à la suite de ces pitches.

5. Prix et récompenses

Dans chaque région, l'association lauréate :

- Remporte une dotation de 10 000 euros (dix mille euros).
- Bénéficiera d'une visibilité médiatique locale et nationale.

Toutefois, en cas d'égalité entre plusieurs dossiers évalués, le jury de sélection se réserve le droit de récompenser deux associations, qui se partageront la somme de 10 000 euros (dix mille euros). La dotation ne sera en revanche pas attribuée à plus que deux associations.

6. Engagements des participants

Chaque association s'engage, à partir du moment où elle candidate, à participer au bon déroulement du Prix Prevent2Care, à travers :

- Le fait de remplir le dossier de candidature du Prix, téléchargeable sur le site du Prevent2Care Lab, et de fournir l'ensemble des pièces justificatives (administratives et financières) demandées, soit :

- La copie de la publication au JO de la déclaration de constitution de l'association.
- Les statuts de l'association.
- La liste des membres du conseil d'administration (ou conseil scientifique) et du bureau.
- Le dernier rapport d'activité (ou moral) de l'association. Dans le cas où l'association ne pourrait présenter de rapport d'activité : un document de présentation expliquant l'activité (brochure officielle, contenu du site officiel).
- Le dernier bilan et compte de résultat. Dans le cas où l'association ne pourrait présenter les documents : indiquer le montant des cotisations des membres et tarifs des services proposés.

- Une recommandation de référencement remplie par un organisme de santé collaborant avec la structure associative (facultatif)

- La présence obligatoire au jury et aussi à la soirée de remise des Prix sont les conditions pour recevoir le prix.

- Son autorisation à voir son nom et son image être utilisés dans le cadre de la promotion du Prix. La présente autorisation est consentie pour tous supports connus ou à connaître, pour toute la durée du Prix et de tout autre document promotionnel et d'information relatifs au Prix.

- Sa participation aux sollicitations presse organisées pour mettre en valeur le Prix et les associations qui y participent.

Par ailleurs, la dirigeante/le dirigeant de l'association doit :

- Etre majeur et résider en France métropolitaine.

Et l'association doit :

- Avoir domicilié son activité en France;

- Exister depuis au moins 6 mois ;

Le dépôt de projet est soumis aux règles suivantes :

- Il ne peut y avoir qu'une seule personne représentant le projet dans le cadre de la participation au Prix Prevent2Care

- Les membres du Jury ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants, frères et sœurs) ne peuvent pas déposer de projet.

- Les collaborateurs de la Fondation Ramsay Générale de Santé et Pfizer Innovation France souhaitant déposer un projet doivent représenter une organisation qui n'a pas de lien direct ou indirect avec le fonctionnement de la Fondation Ramsay Générale de Santé et Pfizer Innovation France.

- La participation est gratuite et sans engagement.

Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte, entraîne l'exclusion du participant.

Tout projet déposé ne pourra pas :

- Etre réalisé au bénéfice d'une seule personne.

- Inclure du contenu offensant, obscène ou suggestif, de la propagande, des informations trompeuses, diffamatoires ou dénigrantes à l'égard d'autres personnes, associations ou entreprises ou encourager toute forme de haine, des groupes racistes ou terroristes.

- Contenir des propos discriminatoires fondés sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion publique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

- Promouvoir des intérêts religieux tel que convertir des personnes à une religion particulière ou agrandir une communauté religieuse.

- Soutenir un parti politique ou un groupe politisé.

- Dénigrer une croyance, une action politique ou une loi ou encore encourager la violation de la loi.

- Promouvoir des activités dangereuses.

- Aborder des sujets controversés contraires aux intérêts de la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO.

- Être utilisé pour une tombola ou un jeu de loterie

- Être généralement contraire aux lois, règlement et aux bonnes mœurs.

La détermination de ces éléments est laissée à l'appréciation souveraine de la Fondation Ramsay Générale de Santé, de Pfizer Innovation France et d'INCO.

Enfin, l'association doit répondre aux critères de sélection cités à l'article 4.3.

La participation au Prix vaut acceptation entière et sans réserve de chacune des clauses du présent règlement.

Le règlement se suffit à lui-même, la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO sont seuls habilités à l'interpréter dans le cas où une précision serait nécessaire.

Les demandes de participation qui ne répondent pas aux conditions mentionnées dans le règlement seront exclues.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury qui demeureront souveraines.

7. Droit de modification et de retrait

La Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO se réservent la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le règlement du concours pourra si nécessaire être modifié pour chaque étape régionale à venir.

Le règlement qui s'applique est celui en vigueur le jour de l'ouverture de l'appel à projets de l'étape régionale.

Le participant peut également annuler sa participation jusqu'à la phase de présélection des 6 associations.

8. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du Prix Prevent2Care, les candidats communiqueront à la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO des documents, contributions et/ou livrables susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle. La Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO s'engagent à ne faire aucun usage du dossier de candidature et de ses pièces jointes dans un autre but que les finalités visées ci-dessus. Les candidats s'engagent expressément à ne pas abuser des droits qui peuvent leur être reconnus par la loi, tout abus ouvrant droit pour la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO à disqualifier le candidat concerné.

Les participants certifient que le contenu de l'appel à projet est entièrement original, libre de tous droits et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre œuvre ou à une société.

Les candidats s'engagent à agir d'une manière visant à satisfaire également les besoins du Prix Prevent2Care. En tout état de cause, la participation au Prix implique l'acceptation par les candidats des dispositions du Règlement et les candidats s'engagent à respecter les engagements

dans le cadre du Prix, notamment en termes de livraison du dossier de candidature et des pièces jointes dans les délais convenus. Les candidats garantissent à la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO la jouissance paisible du dossier du jury et les pièces jointes contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque et ce, pendant la durée du Prix et des droits de propriété intellectuelle.

En enregistrant ces détails, la personne accorde à la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO l'autorisation, pour une durée de 3 ans, de publier les éléments du projet sur le site dédié ainsi que dans d'autres médias tels que (liste non exhaustive) : le site du Prevent2Care Lab, les communications électroniques internes et externes, les communications papier.

9. Exploitation de l'image et des données des lauréats

Les données personnelles collectées par la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO auprès des candidats au concours seront utilisées exclusivement pour les besoins de l'attribution du Prix et le cas-échéant, pour la communication visée par la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

Protection des données

Finalité et durée de conservation : Les partenaires du Prevent2Care Tour et du Prix traiteront les données personnelles relatives aux candidats et lauréats du prix, des partenaires du prix et au personnel de celle-ci (telles que le nom, les coordonnées professionnelles, le poste et le rôle dans le cadre du prix ; conjointement appelées les "Données Personnelles Contractuelles") afin de gérer le présent prix et de se conformer aux exigences réglementaires applicables. Les Données Personnelles Contractuelles seront conservées aussi longtemps que l'contractuels découlant du présent partenariat et les droits et obligations réglementaires applicables pourraient être invoquées par ou contre les partenaires du Prevent2Care Tour et du Prix.

Transferts internationaux : Aux seules fins susmentionnées, PFIZER peut stocker les Données Personnelles Contractuelles dans des bases de données centralisées et les communiquer à des filiales de PFIZER Inc. dans d'autres pays (<https://selfservehosteu.PFIZER.com/legal-entities>), à ses fournisseurs et aux autorités de contrôle, dans tous les cas partout dans le monde, y compris aux États-Unis. Les États-Unis, comme tout autre pays non membre de l'Union Européenne en règle générale, n'ont pas de réglementation sur les données personnelles équivalente à la réglementation européenne. La liste complète des pays non membres de l'Espace Économique Européen (EEE) ayant des normes de protection des données équivalentes à celles de l'Espace Économique Européen est disponible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/justice/data-protection/international-transfers/adequacy/index_en.htm.

Les partenaires du Prevent2Care Tour et du Prix ont mis en place des garanties appropriées tant au sein de leur groupe qu'avec les fournisseurs non membres de l'EEE et non suisses (tels que les partenariats approuvés par les autorités de l'Union Européenne disponibles à l'adresse http://ec.europa.eu/justice/data-protection/international-transfers/transfer/index_en.htm ;et

tels qu'ils seront mis à jour de temps à autre par la Commission européenne ou tout autre garantie substantiellement équivalente conformément à la réglementation applicable dans l'EEE et en Suisse. De plus amples informations sur ces garanties peuvent être obtenues en contactant le Délégué à la protection des données, comme indiqué ci-dessous.

Exercice des droits : Les personnes concernées doivent adresser aux partenaires du Prevent2Care Tour et du Prix toute demande en relation avec le présent article aux adresses indiquées ci-dessous. Ces adresses pourront être mises à jour, moyennant un préavis écrit raisonnable.

<u>DPO</u>	
Droits à la protection des données (par exemple, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité et opposition)	<p>DPO.PFIZER.com https://www.PFIZER.fr/contact PFIZER Direction Juridique 23-35 avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris</p> <p>RAMSAY DPO Ramsay Générale de Santé VANDESMET Arnaud Directeur protection des données a.vandesmet@ramsaygds.fr 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris</p> <p>DPO INCO KHERES Thibault Data Protection Officer dpo@inco-group.co 3 boulevard Saint-Martin 75003 Paris</p>

La personne concernée peut introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente de protection des données de son pays si elle n'est pas d'accord avec la réponse obtenue à sa demande.

Communication

Chaque participant déclare autoriser la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO à utiliser, à titre publicitaire, son nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que sa voix, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur Prix, dans une limite de deux (2) ans à compter de la fin du Prix.

Les finalistes et lauréats acceptent d'être cités comme « finaliste » ou « lauréat » du Prix Prevent2Care dans les différentes communications sur le sujet.

Ils autorisent également par avance que leur nom, département et intitulé du projet soient portés à la connaissance du public par la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO.

Les candidats ne peuvent faire usage des marques la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France, INCO, Prevent2Care Lab et Prevent2Care Tour que pour communiquer sur leur participation au concours et l'obtention éventuelle du Prix. Toute autre utilisation sera soumise à l'autorisation préalable la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO.

10. Annulation ou suspension du Prix

La Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO se réservent le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution du Prix en cas de force majeure.

En cas de fraude d'un ou plusieurs candidats, la Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO se réservent la possibilité d'exclure du Prix le ou les participants en cause. La Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO ne pourront être tenus pour responsables d'une annulation ou d'une suspension du Prix conformément au présent Article et aucune indemnité ou compensation ne sera due au participant.

Ils se réservent le droit de ne sélectionner aucun projet si la qualité est jugée insuffisante.

11. Limitation de responsabilité

La Fondation Ramsay Générale de Santé, Pfizer Innovation France et INCO ne pourront en aucun cas être tenu responsable à quelque titre que ce soit et notamment en cas du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi des mails, de la mauvaise diffusion de l'appel à projets, de sa suspension ou annulation.

Les frais engagés par les participants restent à leur charge et ne peuvent donner lieu à quelconque remboursement.